



Menus MARS 2020

VILLE DE VICHY



09-mars	10-mars	12-mars	13-mars
Iceberg et maïs (T) Spaghettis à la bolognaise et fromage râpé (plat complet) Gouda BIO Compote pomme poire BIO	Cake au fromage (T) Sauté de poulet diable Chou bruxelle Fromage blanc BIO Fruit BIO	Rosette Sans porc: Jambon de dinde Pavé de poisson mariné citron Petit pois carottes BIO lyonnais Fruit BIO	Carottes râpées BIO Omelette BIO Pomme de terres sautées Crème dessert vanille
16-mars	17-mars	19-mars	20-mars
Potage de légumes Axoa de bœuf Chou fleur BIO persillé Semoule au lait	Flan brunoise de légumes Palette de porc sauce dijonnaise Sans porc: burger de veau dijonnaise Riz BIO Carré frais BIO Fruit BIO	Endives vinaigrette et pommes Moules sauce crème Pommes rissolées BIO Gaufre liégeoise	MENU 100% BIO Salade de lentilles BIO Emincé de volaille BIO tomates Carottes BIO braisées Yaourt nature BIO Fruit BIO
23-mars	24-mars	26-mars	27-mars
Betteraves (local) vinaigrette Rôti de dinde au jus Semoule BIO Fromage frais sucré Fruit BIO	Crêpe au fromage Œuf dur basquaise (ratatouille) Saint Paulin BIO (T) Fruit BIO	Baton de surimi mayonnaise Burger de veau sauce tomate Coquillettes BIO Fruit BIO	Radis rondelle vinaigrette Calamar à la romaine Brocolis persillés BIO Crème dessert chocolat BIO
30-mars	31-mars	02-avr	03-avr
Salade verte BIO et croustons (T) Escalope de porc basquaise sans porc: escalope de dinde basquaise Riz BIO Emmental BIO Compote pomme pêche BIO	Potage oignons pomme de terre Nuggets de blé fromage blanc curry Courgettes BIO Gateau Anniversaire: Gâteau Oréo	Tomates vinaigrette (T) Rôti de bœuf au jus Lentilles BIO Mousse au chocolat	Taboulé Pavé merlu coco Haricots beurre à l'ail Fromage frais aromatisé Fruit BIO

Recettes maison

Produits locaux

Les menus peuvent être modifiés en fonction des modalités d'approvisionnement liées à la météo, au transport des denrées, ou pour toute autre raison.

Toutes les volailles sont de label rouge.

Les viandes de volaille, de porc et de boeuf sont de provenance Française.

Les prélèvements des plats témoins doivent être effectués sur les aliments suivis d'un "T".